# NGES BELIEF

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII.

### Montreal, Mardi, 20 Fevrier 1849.

No. 46.

#### PIE IX ET ROME.

DECRET DE LA JUNTE SUPRÈME .-- Art. 1cr. Une assemblée nationale avec les pleins pouvoirs de représenter l'état romain est convoquée à Rome. - Art. 2. L'objet de cette assemblée est de prendre toutes les délibérations qu'elle jugera opportunes pour déterminer le moyen de donner une organisation régulière, complète et stable à la chose publique, en conformité des voux et des tendances de toute, on de la majeure partie de la population.—Art. 3. Les colléges électoraux sont convoqués pour le 21 janvier prochian.—Art. 4. L'élection aura pour base la population .- Art. 5. Les représentants seront au nombre de 200 .- Art. 6. Ils seront répartis entre les circonscriptions électorales actuelles à raison de 2 par chaeune.—Art. 7. Le suffrage sera direct et universel.—Art. 8. Sont électeurs tous les citoyens de l'Etat âgés de 21 ans,qui résident depuis un an et ne sont pas privés ou suspendus de leurs droits civiques par décision judiciaire.—Art. 9. Tous les électeurs sont éligibles, pourvu qu'ils aient 25 ans.
Les autres articles sont réglementaires: notons ce-

pendant celui qui affecte 2 scudi par jour à chaque représentant. L'assemblée se réunira le 5 février.

Ainsi done voilà les Sterbini et les Galletti au com-ble de leurs voux. Il fiuit entendre l'hymne de joie des journaux radieaux : rien n'est plus emphatique que ces fanfaremades; on en jugera par les traits saivants:

"Vive le droit du pouple! s'écrie le Contemporaneo.

Nous avons un gouvernement provisoire!—Nous avons
la convocation de la constituante!—Déjà notre révolution a laissé deux grandes traces dans l'histoire des peuples!-Que l'Europe juge notre révolution!" Puis il insiste sur la déchéance du pouvoir temporel des Pepes, et sur le retour des fils de Romulus au temps de leur antique gloire. " Nous étions descendus humiliés du Capitole où résident tant de siècles, et nous nous étions dirigés vers le Vatican, dans l'espoir que l'inspiration religieuse donnerait à notre vie politique autant de puissance morale qu'elle avoit perdu de foice et d'orgueil. Mais qu'en est-il résulté? Une vie politique sans splendeur, sans grandeur; condamnés à renoncer à notre nationalité et à sacrifier nos désirs politiques à l'immobilité du pouvoir spirituel de notre prince, comme si, à nous seuls, il devait être accordé d'être chretiens, à condition de ne pas penser à l'indépendance de l'italie! Eh bien! retournons sur nos pas, retournons nu Cattoie!? En vécité quand la révolté en vient à un tel excès d'ignorance, d'ingratitude et de forfanterie, il n'y a que le ridicule qui puisse en faire justice .- Là-dessus, le fort Saint-Ange a tiré 191 coups de canon, et ou a mis toutes les cloches en branle. Pauvre Rome !

NOUVELLES DE S. S. PIE IN.-Nous sommes saus lettres directes de Gaëte; mais nons lisons les détails suivants dans la correspondance du Costituzionale Romano:

"Coux qui disent que le Pape est prisonnier à Gaëte ne disent pas la vérité. Le Pape est aussi libre qu'il pourrait l'être dans ses propres Etats : on pent dire que l'ie IX commande à Gaëte bien plus que le roi de Naples : s'il exprimait le désir d'en sortir, en quelque lien qu'il lui plût d'aller, personne ne s'opposerait à son départ. Il est entoure a Gaëte des mêmes personnes qui l'entouraient à Rome, il se trouve done moralement de Nos sentiments près du Sacré-Collège tout entier, en dans les mêmes conditions que dans sa capitale, moins lui témoignant que Nous plaçons absolument Notro la prainte des insurrections populaires qui le menagaient sons cesse. A Gaëte, comme à Rome, les tendances des diplomates sont diverses et se neutralisent; quant au roi de Naples, il se borne à exercer l'hospitalité d'une manière vraiment royale et avec les attentions les plus exquises. Le Pape reçoit qui il vent; personne n'entre à Gaëte qu'avec la permission du cardinal préfet des sacrés palais apostoliques, pro-secrétaire d'état. Si le Pape n'a pas voulu recevoir la députation des chambres romaines, c'est uniquement parce que les chambres ayant été prorogées par lui, il ne ponyait reconnaître la députation comme envoyée légalement. Plusieurs personnes de Rome et même des membres des deux chambres, sont venus baiser les pieds de Sa Sainteté, et ont été parfaitement accueillis. Le sentiment tonjours exprimé par le Saint-Père est qu'il maintieudra imperturbablement le Statut et les lois qu'il a donnés. Il a toujours protesté qu'il ne retirerait jamais les concessions qu'il a accordées. Quant à Rome, on peut dire que tout est aux mains de la garde civique. C'est à elle qu'appartient la défense des constitutions, c'est à elle de montrer qu'elle saura nétablir solidement l'ordre public et réclamer par ses actes et la fermeté de son attitude un prince qui ne demande qu'une nouvelle occasion de

pardonner, et dont la bonche est suite pour bénir.
"Hier, 22, a cu lieu un second consistoire secret. On dit beaucoup de choses sur ce qui s'y est passé, mais je ne voudrais pas lasarder des conjectures. Je vous dis sculement: Attendez et vous verrez. Rien de nouveau sinon la multitude toujours croissante de personnes qui viennent baiser le pied du Saint-Père. Je puis vous assurer que sa santé est toujours très-bonne, malgré toutes ses douleurs.

" Les conférences du corps diplomatique sont quotidiennes; d'après tout ce qui en transpire, il est décidé que les concessions libérales accordées par Pie IX seront maintennes dans les limites de la constitution.

" A vous, qui aimez tant la liberté et l'indépendance de l'Italie, le sort de la Sieile ne peut vous être indisserent. Or, j'ai appris que la Russie a déclaré vouloir maintenir le principe de la non-intervention et signisse qu'elle regarderait comme un cusus belli tout acte d'une autre puissance contraire à ce principe. Quelques nobles Siciliens sont venus ici dire qu'ils ne veulent rien de plus que l'observation de la Constitution de 1812, sous la protection des puissances. Le roi y consent, nous esperons donc que tout s'arrangera pacifiquement et

une lutte stérile. Les Cardinaux Ferretti et Fransoni collègues qui en seront charmés, et y verront une preuve sont arrivés ici, le premier de Civita Vecchia, le second de l'intérêt que Vos Exc. portent à notre situation acde Rome. Les princes romains qui sont venus ici passeront l'hiver à Naples."

AUTRES NOUVELLES DE SA SAINTETÉ PIE IX.-Le courrier qui devait apporter les correspondances de Gaüle n'est pas encore arrivé. Nons n'avons que les récits des journaux officiels de Naples et les lettres publiées par les feuilles italiennes restées fidèles à Pie IX. Nous trouvous dans le Costituzionale Romano le discours que S. Em. le Cardinal Macchi a adressé au Saint-Père le jour de Noël et la réponse de S. S. Voici ce discours:

#### " Très-Saint-Père,

"En ce jour solennel, où se célèbre la naissance de notre divin Rédempteur, jour de bénédiction et de grâ-ces, le doyen du Sacré-Collège, non-sculement comme interprête des sentiments des Cardinaux ses collègnes, mais obéissant au vif désir qu'ils lui en ont témoigné, remplit avec joie l'un de ses plus agréables devoirs en offrant à V. S. les voux ardents qu'il adresse au Très-Hant pour obtenir en votre faveur toutes sortes de prospérités et une vie longue et heureuse. Si dans les années précédentes, nous avons tous élevé nos mains suppliantes vers le ciel pour attirer les faveurs divines, aujourd'hui, pénétré de douleur en présence des afflictions dont le Seigneur a permis dans ses inscrutables desseins, que les puissances des ténèbres affligeassent l'Eglise et son Chef visible, le Sacré-Collège redouble ses ardentes prières avec une plus grande effusion de cœur, afin que la divine miséricorde, ramenant dans le sentier de la justice les esprits égarés et leur faisant abjurer leurs erreurs passées, compense par des conso-lations équivalentes les amertumes qui, à cette heure, oppressent votre com paternel.

Que l'anteur de tout bien daigne sécher promptement nos larmes, celles de tout l'univers catholique et d'un si grand nombre de vos fidèles sujets; qu'il enrichisse Votre Sainteté de la plénitude des dons célestes uin que, fortifiée par la grâce divine, Elle puisse gouverner en paix et bien diriger la barque de Pierre, battue par de si furieuses tempètes, mais contre laquelle

les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir.

"Accueillez, très-Saint Père, avec votre bonté accontumée, ces hommages du Sacré-Collégo,qui, inséparablement uni à son Chef auguste, déclare solemellement qu'il est prêt à verser tout son sang pour la religion, pour le Saint-Siège et pour le Vicaire de Jésus-Christ, à qui il a juré une fidelité à toute épreuve et une parfaite obéissance."

#### Sa Sainteté a répondu en ces termes:

"Si Nous avons tonjours accueilli avec satisfaction les sentiments que Vens, seigneur Cardinal, Nous avez exprimés au nom de vos collègues, en ce moment nous les recevons avec émotion et avec reconnaissance; parce qu'ils nous sont donnés dans ces jours d'adversité où le désir d'être sontenn et conforté est tonjours plus grand. Cette assistance. Nous en sommes sûr, sera accordée à Notre constante prière par Celui qui répand les plus donces consolations de cette même main qui sontient les balances de sa justice. Nous désirons viconfiance en Dieu, afin que la tempête présente préparée par l'esprit d'insubordination et envenimée par le souffle de toutes les passions, soit calmée par le Seigneur, quand les limites posées par sa souveraine sagesse seront atteintes. Ce qui peut concourir admirablement à hâter ce moment, c'est sans contredit les dispositions de générosité chrétienne et de dévouement exemplaire envers Notre Personne et envers le Saint-Siège, dont sont animés tous vos collègues. Nous prions le Seigneur dans l'humilité de Notre esprit, pour qu'il daigne les regarder avec bonté et leur donner les lumières qui sont nécessaires pour préparer les triomphes de son Eglise."

On nous permettra d'ajouter ici un trait touchant qu'on nous communique et qui est extrait d'une lettre

"Pie IX se plait an milien des soldats napolitains qui sont heureux d'une toule de petits services qu'il feur demande. Un jour, une troupe de ces braves gens, gagnés par son extrême affabilité, lui dirent: "Saint-Père, nons avons une grâce à vous demande. - Tout ce que vous voudrez, mes cufants, leur répondit le doux et aimable Vicaire de Jésus-Christ. - Hé bien! Saint-Père, reprirent-ils avec émotion, on nous avait dit que vous étiez la cause de tous les bouleversements de l'Italie; et nous voulons l'absolution de bien des imprécations lancées contre veus. Le grand Pape sourit et les

La lettre ajoute que tous les cardinaux de Rome sont dans le royaume de Naples, à l'exception de deux on trois; que lous, quelle que soit leur politique privée, admirent avec vénération la confiance extraordinaire de Pie IX, qui, convaineu de l'inique vouloir de la secte impie qui triomphe à Rome, espère tout de Dieu et compte sur un meilleur avenir.

Voici maintenant co que nous lisons dans le Journal Constitutionnel des Deux-Siciles.

Le jour de Noël, le corps diplomatique, après avoir complimenté le Pape par l'organe de l'ambassadeur d'Espagne, s'est rendu auprès du Cardinal Macchi, doyen du Sacré-Collége, pour lui offrir ses hom nages.

Le Cardinal a remercié le corps diplomatique dans

les termes suivants:

" L'honneur que me fait en ce jour le corps diplomatique me ponètre de la plus vive reconnaissance, et je que nous ne verrons pas le sang italien versé dans ferai part de cette attention aux autres Cardinaux mes l'auguste Souverain que cer rebeller ont charce?

tuelle. Dans ses impénétrables desseins, le Seigneur a voulu convertir on amertume les applaudissements qui avaient seté son Vicaire, notre bien-uimé Souverain, et a permis le déchaînement des passions brutales qui ont force le Souvernin-Pontife de s'éloigner de ses Etats dans la plus vive douleur de son cour paternel et au milieu des gémissements de toute l'Eglise catholique. Mais Dieu est aussi le Père des miséricordes infinies, et il abrégera ces jours malheureux ou cendant à Rome et à l'état son prince et son pasteur, qui y fera régner avec prudence le bon ordre, la paix et la tranquillité publique.

"Je suis convaincu que cet heureux changement des affaires comblerait de joie Votre Excellence, attenda qu'il ne saurait y avoir un souverain ni un gouverne-ment régulier en Europe et dans le monde entier, qui n'ait été affligé des funestes événements de Rome, et qui ne désire évidemment de voir cesser la révelte, et le Souverain-Pontile rentrer tranquillement dans les États ecclésiastiques, qu'il possède depuis plus de dix siècles. Toutes les puissances y sont en outre intéres-sées pour le bien être et la tranquillité de leurs sujets catholiques, qui veulent et avec grande raison que le Vicaire de Jesus-Christ soit tout-à-fait libre et indépendant et à l'abri de toute influence, pour qu'il puisse gouverner universellement l'Eglise entholique.

" Paime à croire que les auteurs des graves excès que nous déplorous et ceux qui se sont laissé séduire et égarer no tarderont pas à avoner leurs torts, et que, pleins de repentir, ils rappelleront leur Sonvernin, et rentreront dans l'obéissance envers lui. S'ils aiment véritablement leur patrie, ils ne saumient avoir oublié à quel état malheureux Rome fut autrefois réduite par l'éloignement du Pape, et que la résidence du Souve-

"Que Vos Excellences veuillent bien excuser cette libre manifestation de mes sentiments qui viennent du plus profond de mon cœur, et qui vous seront agrénbles, en égard à l'affection que vous portez au Pontife

-On lit dans le Tempo de Naples, du 29 décembre : "Touto la chiétiente applandira aux paroles suivantes qu'un ambassadeur a adressées au Saint-Père : " En souhaitant à Votre Sainteté la paix et le bonheur dont elle est si digne, nous ne sommes que les interprètes apostolique dont, quoique indigne, nous sommes invessi, et fidèles de nos gouvernements. Ils prennent en effet, si à la responsabilité qui nons lie, par les sermens les plus saccela est possible, un plus grand intérêt encore au Pontife | crés, devant le Tont-Puissant, non seulement de proteser sur la terre étrangère que sous les dômes du Vatican. Votre cause est trop juste et trop sainte pour ne pes plus efficace contre cet acte, mais encore de le condamnar à être regardée en pitié par Celui qui tient dans sa main puissante le sort des rois et des peuples."

NOUVELLES ENCORE PLUS RÉCENTES DE LA VILLE DE MO-ME.-Les radicanx de Rome essaient de dissimuler les craintes que leur inspire la conscience de leur faiblesse et de leur impuissance sous le récit emphatique de la prétendue sête de la Constituente. En réalité, il y a eu, sur les quatre heures, le 2 janvier, une promenade de troupes et de gardes civiques qui se sont renduce de la place de Venise à la place du Peuple où brûlait une espèce de bûcher. De là on est monté par le Corso au Capitole, où un prêtre, l'abbé Rambaldi, a douné lecture d'une instruction du gouvernement pour la convocation des collèges électoranx. "Et voilà comment s'est terminée la fête!" dit le Costituzionale. Pour le Contemporaneo, c'est une "imposante, solennelle, ma gnifique demonstration, digne du peuple romain." Il n'a pas assez d'éloges, comme on s'en donte, pour le discours de l'abbé Rambaidi, dont le nom était parfaitement inconnu, mais qui s'est montré tout à fait à la hauteur de l'emploi qui lui était centié.

Tont ce bruit et tous ces accents de joie feinte n'empochent pas que la situation ne paraisse un fardeau cruellement pénible aux vainqueurs. Ils ne le dissimulent pas : ils out même l'air de vouloir se défendre maintenant de leur criminelle usurpation. Veici ce que contenuit la Gazette Officielle du 31 :

" La fatalité pèse de tont son poids sur notre gouvernement : la loi sur la Constituente le confesse avec franchise. Le peuple ne pent donc que donner son ussentiment à des hommes qui n'hésitent pas, un milieu des périls de la situation, à agir avec une si grande loyanté parce que ce peuple a le sentiment de ses droits et des devoirs qu'il a à remplir en face de la civilisation, de la patrie et de l'Italie toute entière.

" Qui oscrait dire que les ministres ou les membres de la Junte cherchent à so perpétuer au pouvoir, puisqu'ils en appellent au peuple pour mentre fin à un statu quo désastreux? Prêts à se retirer devant la manifestation de la volonté du pays, ces hommes vraiment patriotes pourront dire, dans la sincérité de leur cœur, qu'il n'y a en dans leurs actes au ponvoir ni ambition ni hypocrisie, et leurs concitoyens, nons en sommes sûrs, ainsi que la postérité, leur rendront justice."

Les embarras vont partout croissant autour du Gouvernement provisoire (car c'est le titre que viennem de prendre les débris de la Junte et du ministère réunies.) Ce qui surtout les épouvante, c'est le désordre des finances et la pénnrie du trésor public. Toutes les dépouses ont été exagérées par les ministres démocratiques, et les revenus diminuent chaque jour. La dette n'est pas payée, il paraît que plusieurs Evêques des provinces se refusent à payer au gouvernement l'échéance de deux cents mille cens imposés au clergé par l'acte du Saint-Père, en date du 30 octobre.

Pourquoi en esset s'acquitteraient-ils envers des re-

BULLE D'EXCOMMUNICATION. PIUS PP. IX.

A Nos très-aimes sujets.

" Dans cette demenre pacifique où il a plu à la divine Pro-

vidence de Nous conduire, aun que Nous paissions manifester en toute liberté. Nos sentiments et Nos volontés, Nous attendions, esperant qu'éclaterait le remords de Nos fils égarés pour les sacrilèges et les crimes commis contre les personnes à Nous attachées (a Noi addette), parmi lesquelles les unes ont été mées, les autres ontragées de la manière la plus barbare, ainsi que pour les sacrilèges et les crimes consommés dans Notre résidence et contre Notre personne même. Et, cependant, Nous n'avons reçu jusqu'à présent qu'une stérite invitation de retourner dans Notre capitale, sans qu'on ait même prononcé une parole de condamnation contre les attentats que Nous venons de rappeler et sans la moindre garantie qui puisse Nous donner quelque assurance contre les fourberies et les violences de cette bande de forcenés dont le despotisme barbare tyrannise encore Rome et l'Etat de l'Eglise. Nous attendions, espérant que les protestations et les décrets émanés de Nous rappelleraient à leurs devoirs de sujets et de fidélité ceux qui, dans la capitale même de nos Etats. ont ces devoirs en mépris et les foulent aux pieds. Mais, au lieu de ce retour, un nouvel acte, plus mons-trueux encore. d'hypocrite félonie et de véritable rebellion, audacieusement commis par eux, est veun combler la mesure de notre douleur et exciter en meme temps notre juste indignation, comme il contristera l'Eglise universelle. Nons voulons parler de cet acte détestable sous tous les rapports par lequel on a prétendu ordonner la convocation d'une soi-disant assemblée générale de l'état romain, par un décret du 29 décembre dernier, dans le but de déterminer de nouvelles formes politiques à établir rain-Pontife à Rome en fait la capitale de tout l'univers catholique, et que c'est ainsi qu'elle a acquis plus de grandeur et plus d'éclat qu'au temps des Césars.

"Mon Ves Provident qu'au temps des Césars."

"Tout de détraire l'autorité temporelle du Pontife romain de l'anarabie de magagique s'effercent de détraire l'autorité temporelle du Pontife romain sur les domaines de la sainte Eglise, en supposant et en cherchant à saire-croire que son souverain pouvoir est sujets

> par toutes les nations. "-Nous éparguerous à notre dignité l'humiliation d'insister sur tont ce que tenferme de monstrueux det acte abominable et par l'absurdité de son origine, ot par l'illégalité des formes, et par l'impiété du but; mais il appartient certes, à l'autorité . apostolique dont, quoique indigue, nous sommes invessi, et crés, devant le Tont-Poissant, non seulement de proteser comme nous le faisons, de la mamère la plus énergique et la la face de l'univers, comme un attentat énorme or sacrilège commis su prejudice de notre souverainete, attentat qui mérite les châtimens portés par les lois divines, anssibien que

à controverse et dépend du caprice des factions, si irréfragu-

blement fondé qu'ilsoit sur les droits les plus antiques et

les plus solides, et hien qu'il seit venésé, reconnu et défendu

par les lois humaines.

" Nous sommes convainen qu'à la réception de cette imnudente invitation, vous aurez été saisi d'une sainte indigartion, et que vous aurez repoussé bien loin de vous une provocation si in ligne et si criminelle. Neunmoins, afin qu'ancun de vous ne misse pretexter d'avoir été trompé par des seductions filladienses et par les predicateurs des doctrines subversives, ni d'avoir ignore ce que trament les ennemis de tout ordre, de toute loi, de tout droit, de toute véritable liberté et de votre felicité mè ne, Nous voulons anjourd'hui de nouveau clever, et répandre Notre voix de telle sorte qu'elle vous rende parlaitement certains de l'ordre absoin par lequel Nons vous détendons, quels que soient d'ailleurs voire rang et votre condition, de prendre aucune part aux réunions qu'en oserait faire pour l'élection des individus à envoyer à l'Assemblée ondamuée. En même temps. Nous vous rappelons que certe défense absolue que Nons vous signions est sanctionnée par les Décrets de Nos prédécesseurs et des conchez, et spécialement du très-saint Concile de Trente (Sess. xxii, c. xi De Refor.). dans lesquels PEglise, à diverses reprises, a fulminé ses consures, et principalement l'Excommunication majeure qu'encourt, sans qu'il soit besoin d'anonne déclaration, quiconque ose se rendre coupable d'un attentat quel qu'il soit contre la souveraineté temporche des Sonverains-Pontifes romains, comme Nous déclarons que l'ont déjà mainenrensement encourne tous ceux qui ont contribué (Tutti coloro che hanno dalo opera) à l'acte susdit et aux acces précédents accomplis au détriment de la même souveraincté, on qui de quelque autre manière et sons de faut prétextes, out troublé, violé et usurpé Notre autorité. Unis, si nous nous sentons obligé par devoir de conscience de préserver et de défendre le sucré dépot du Patrimoine de l'Epouse de Jesus-Christ confié à Nos soins, et d'employer pour cela le glaive d'une juste severite que Dieu même, Notre Juge, Nous a donné pour cet usage, Nous ne pouvous pas copondant oublier jamais que Nous tenons sur la terre la place de Celui qui, même dans l'exercice de sa justice, ne laisse pas d'user de miséricorde. Elévant donc Nos mains au Ciel, en lui remettant et lui recommandant de nouveau cette si juste cause, qui est sa cause bien plus que la Nôtre et en Nous, declarant de nouveau tout prêt, avec l'aide de sa g âce puissante, à boire jusqu'à la lie, pour la défense et la gioire de l'Eglise catholique, le calice des persecutions que Lui-même a voulu boire le premier pour le salut de rette Egli e. Nous ne ces crons pas de le supplier et de le conjurer, afin qu'Il daigne dans sa bonté exaucer les urdentes prières que Nous lui adressons le jour et la nuit pour la conversion et le salut des égarés. Ancun jour cenamement ne se ièvera pour Nous plus joyeux que le jour ou il Nous sera donné de voir rentrer dans le bereail du Seigneur coux de Noe fils d'où Nous viennent aujourd'hui tant de tribulations et l'amertumes L'espérance de jouir bientôt d'un si heureux jour est tortifiée en Nous par la pensée de l'universalibelles d'une obligation contractée pour venir en aide à le des prières qui, unies aux Notres, montent au Trône de la divina miséricorde, des lovres et du cœur de tous les fida-